

ABS THÉMATIQUE

Les personnes
en errance à
Metz
Synthèse

**CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE**

**Service
développement
et perspectives**

La déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU pose le principe que « *toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires* ». Le niveau de droits sociaux en France est considéré comme l'un des modèles dans le monde. Malgré ces garde-fous, près de 140 000 personnes « sans domicile » ont été recensées en France en 2012, dans une enquête spécifique. Devant la non-résorption de cette population et son évolution, les travaux se sont orientés vers une meilleure connaissance des personnes en errance : leurs profils, l'accès aux droits primaires, l'accès au logement, l'accès aux soins, leurs ressources, et enfin l'accompagnement réalisé par les professionnels. Ceci afin de proposer des réponses adaptées de la part des acteurs locaux œuvrant auprès de cette population.

En décembre 2018, le Conseil d'Administration du CCAS s'est positionné sur la réalisation d'une ABS thématique ciblant **les personnes en errance** à Metz, à la suite de la réalisation d'une première Nuit de la solidarité du 16 au 17 mars 2018, visant à recenser et mieux connaître les besoins des personnes en situation de rue.

Les données utilisées sont de trois types : d'une part, les questionnaires pour les personnes en errance recueillis en deux temps, lors de la Nuit de la solidarité et lors de l'enquête complémentaire réalisée dans différents lieux d'accueil de jour (Carrefour des solidarités, Accueil Jean Rodhain, PAEJ), dans une installation illicite à Borny ainsi qu'au CCAS, auprès des personnes domiciliées, d'autre part un questionnaire d'enquête qualitative auprès des personnes représentatives des profils de personnes en errance et enfin, les conclusions d'un focus-group de professionnels au contact des personnes en errance.

I.	Qui sont les personnes en errance?	p3
	• De la définition officielle à celle des acteurs	p3
	• 140 000 personnes sans -domicile en France en 2012	p3
	• Une tentative de quantification à Metz	p3
	• A Metz : une grande diversité de profils	p4
	• Les invisibles	p5
II.	L'accès aux droits	p5
	• Vivre en étant sans domicile	p5
	• Sortir de la situation de sans-domicile ?	p6
	• L'accès aux soins	p6
	• Une extrême pauvreté	p6
	• Des personnes sans-domicile accompagnées mais seules	p7
III.	Les réponses existantes, les pistes de travail	p7
	• Les réponses existantes	p7
	• Les pistes d'action	p8

I. Qui sont les personnes en errance?

- **De la définition officielle à celle des acteurs**

Plusieurs expressions sont utilisées pour désigner les personnes en errance : personnes sans-domicile, personnes privées de domicile personnel.

L'approche du CCAS prend en compte les "sans-domicile" au sens de la définition INSEE, les personnes hébergées par des tiers, les personnes qui ne savaient pas où elles allaient passer la nuit, les personnes vivant dans un habitat précaire (caravane,...), ainsi que les personnes hébergées à l'hôtel.

Définition INSEE, enquête « sans-domicile » 2012 : les personnes ayant passé la nuit précédant l'enquête dans un service d'hébergement ou habitant dans un lieu non prévu pour cela (sans-abri) : rue, jardin public, gare...

- Les professionnels définissent l'errance comme une situation résultant d'un accident de la vie, mais aussi une impossibilité à se fixer matériellement et psychologiquement. L'errance peut ainsi être géographique, financière, pathologique.

Pour les personnes en situation d'errance interrogées, une personne en errance est une personne qui est dehors, sans logement et sans ressource.

S'il existe une errance « de jour » pour des personnes qui ont un logement, la présente étude s'est concentrée sur les personnes privées de domicile personnel.

- **140 000 personnes sans-domicile en France en 2012**

Sur 140 000 personnes recensées comme étant sans-domicile, 30 700 sont des enfants. 56% des adultes sont nés à l'étranger, ils sont accompagnés de 23 700 enfants. Ils sont souvent en couple (36%). Les personnes sans-domicile nées en France sont majoritairement des personnes isolées sans enfant (74%) et des hommes (62%). Les femmes représentent toutefois 38% de l'ensemble des sans-domicile, et leur nombre a progressé deux fois plus vite que les hommes. Entre 2001 et 2012, le nombre de sans-domicile vivant dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants a progressé de 58 %.

L'hébergement est majoritairement en logement temporaire (38%) et en hébergement collectif (49%) pour les sans-domicile nés en France, il est moins stable pour les sans-domicile nés à l'étranger : 25% en hôtel, 23% en logement temporaire, 41% en hébergement collectif.

- **Une tentative de quantification à Metz**

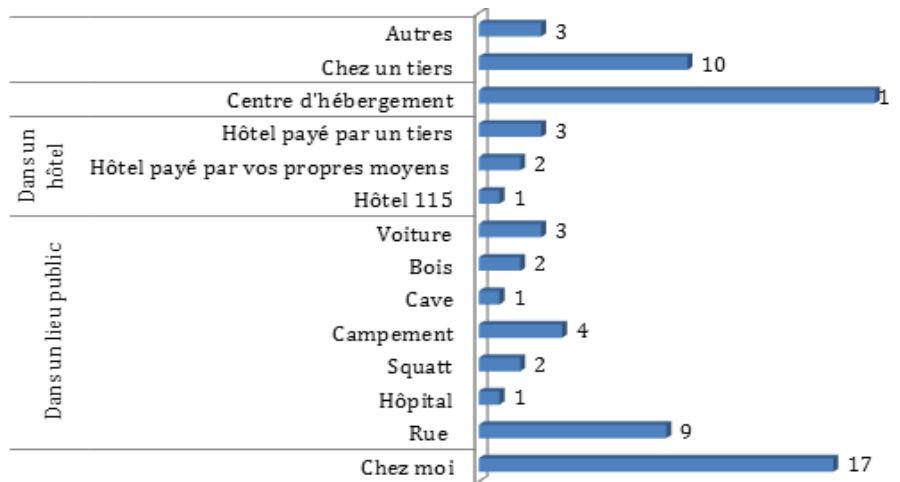
65,1% des messins sont locataires, dont près d'un tiers auprès des bailleurs publics. Le taux de pauvreté est de 22,1% (INSEE, 2016). Parmi les locataires, il est de 31,4%. A Metz, 1 280 ménages messins sont logés gratuitement, soit 2 241 personnes.

En 2016, selon le diagnostic social de territoire, 434 élections de domicile ont été réalisées par les différents organismes domiciliataires. Au 31/12/2018, 279 personnes étaient domiciliées au CCAS : près d'un quart sont des femmes isolées, sans enfant.

- **A Metz : une grande diversité de profils**

Sur les 101 personnes rencontrées lors des enquêtes, 77 ont accepté de répondre au questionnaire utilisé lors de la Nuit de la solidarité.

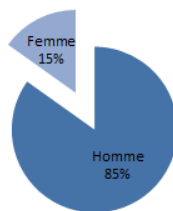
24 personnes n'avaient aucune solution d'hébergement.



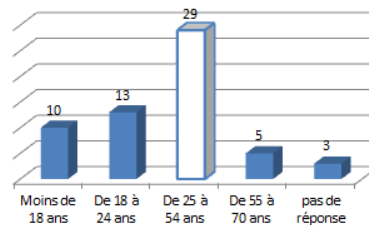
Qui sont les sans-abri à Metz?

D'après les résultats du questionnaire présenté aux sans-abris rencontrés lors de la Nuit de la solidarité 2019* :

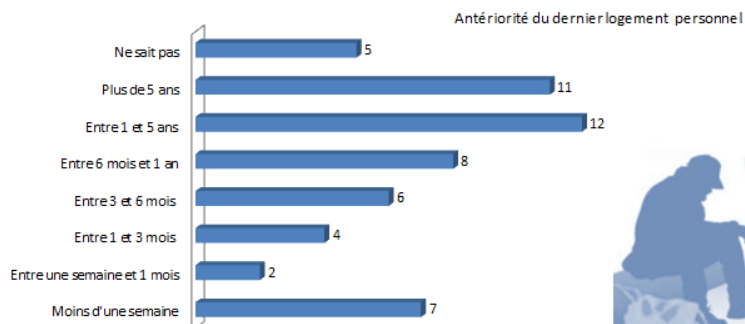
2 sans-abri sur 10 sont des femmes



La moitié a entre 25 et 54 ans



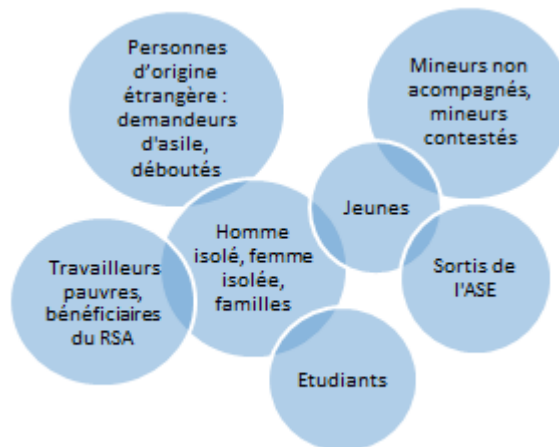
42% des personnes sondées déclarent ne plus avoir de logement personnel depuis plus d'un an



* 5 personnes n'ont pas répondu à cette question.



Le profil des personnes en errance pour les professionnels :



Les enfants sont particulièrement vulnérables aux situations d'errance, leur développement est perturbé. D'après l'étude ENFAMS menée par le Samu social auprès de 801 familles en 2014, 23% des enfants de 4 à 13 ans ont des troubles du comportement contre 8% dans la population. La scolarité est affectée, avec un absentéisme scolaire notamment (retard, non-scolarisation). Leur santé est également dégradée : 60 % des enfants étaient en précarité alimentaire, 27% des mères souffraient de dépression et 20% de syndrome post-traumatique.

- **Les invisibles**

- Les femmes, les personnes de nationalité étrangère, les personnes qui refusent le système, qui souffrent d'addictions, qui n'ont pas connaissance de leurs droits : ce sont, d'après les professionnels, les invisibles. Certains ont honte et ont des difficultés à faire toutes les démarches par manque d'énergie, certains ne demandent rien.

II. L'accès aux droits

- **Vivre en étant sans-domicile**

Les besoins tels que se laver, stocker des vêtements, prendre une douche, prendre un repas, ou des besoins de l'ordre de l'accompagnement aux démarches comme se connecter à internet ou réaliser des démarches administratives sont partiellement couverts par différentes structures :

- Lieux d'accueil des personnes sans-abri, maraudes,
- Lieux d'hébergement (foyers, CHRS,...)
- Structures publiques telles que les médiathèques
- Associations

- Les professionnels font état de manques d'accès à l'hygiène, à l'alimentation, aux démarches administratives, ainsi que des services de traduction pour les non-francophones.

- **Sortir de la situation de sans-domicile ?**

L'enquête INSEE montre que 43% des personnes francophones sans-domicile déclarent n'avoir jamais vécu au moins 3 mois dans un logement indépendant. La cause de la perte de domicile est familiale ou financière, rarement les deux. Les parcours distinguent les personnes qui ont recours à l'hébergement d'urgence, les « recourant », les personnes qui n'y ont pas recours, les « non-recourant » et celles qui alternent l'un et l'autre, les « oscillant ».

A Metz, près de la moitié des personnes interrogées déclarent ne pas avoir été mises à l'abri depuis 1 an, 35 n'appellent jamais le 115, de ce fait elles ne rentrent pas dans un parcours d'accès au logement via le SIAO. Les conditions d'hébergement collectif et la difficulté à joindre le 115 expliquent selon les professionnels le « non-recours ». La barrière linguistique est aussi pointée comme un obstacle à l'accès au logement.

En 2018, 13 personnes sans-domicile ont été relogées dans le contingent de logement de la Ville par le CCAS.

- Des publics sont repérés par les professionnels comme particulièrement vulnérables face à l'accès aux droits : les sortant de prison, les jeunes en sorties sèches de l'ASE, les demandeurs d'asile, en particulier ceux qui changent de département et celles qui sont sous Obligation de quitter le territoire français (OQTF).

- **L'accès aux soins**

24% des personnes sans-domicile déclarent avoir un mauvais état de santé contre 8,5% des adultes vivant à leur domicile, selon l'enquête sans-domicile de l'INSEE. A Metz, 60% des personnes interrogées ont une couverture maladie, 49% ont un suivi médical. 44% des personnes ont fait état de problèmes de santé.

- Les professionnels soulignent un manque d'accès aux soins psychiatriques et psychologiques.

- **Une extrême pauvreté**

Au niveau national, 80% des sans-domicile disposent de moins de 900 euros par mois, 30 % n'atteignent pas le seuil des 300 euros. 15% des sans-domicile en emploi n'atteignent pas le seuil des 300€ par mois : ce sont des travailleurs pauvres.

A Metz, la majorité des personnes (33) n'ont pas de ressources, bloquant de fait l'accès au logement. Parmi les personnes qui ont des ressources, 22 perçoivent des minimas sociaux, 6 ont des salaires ou des « petits boulots ».

- Pour les jeunes, le besoin de formations et de classes allophones est souligné.

- **Des personnes sans-domicile accompagnées mais seules**

La majorité des personnes enquêtées bénéficient d'un accompagnement social (33), 26 n'en ont pas. La domiciliation est un droit susceptible de permettre un accompagnement des personnes. L'enquête indique toutefois que 26 personnes déclarent ne pas être domiciliées.

- Les professionnels du travail social ont évoqué les difficultés d'exercice de leur travail, par manque de temps pour du travail qualitatif, un travail d'accès aux droits chronophage qui prend le pas sur l'accompagnement social. Ils évoquent une dégradation de l'intervention sociale à l'égard de ces personnes.
- Les liens sociaux, familiaux et amicaux restent rares et les personnes disent ne pas souhaiter les solliciter pour se faire aider. Des situations d'entraide existent mais elles restent également rares. Néanmoins, dans l'enquête réalisée, 10 personnes étaient hébergées chez un tiers.

III. Les réponses existantes, les pistes de travail

- **Les réponses existantes**

Les personnes en errance sont soutenues, via l'intervention de l'État, notamment par des lieux d'hébergement et le dispositif d'accueil des demandeurs d'asile.

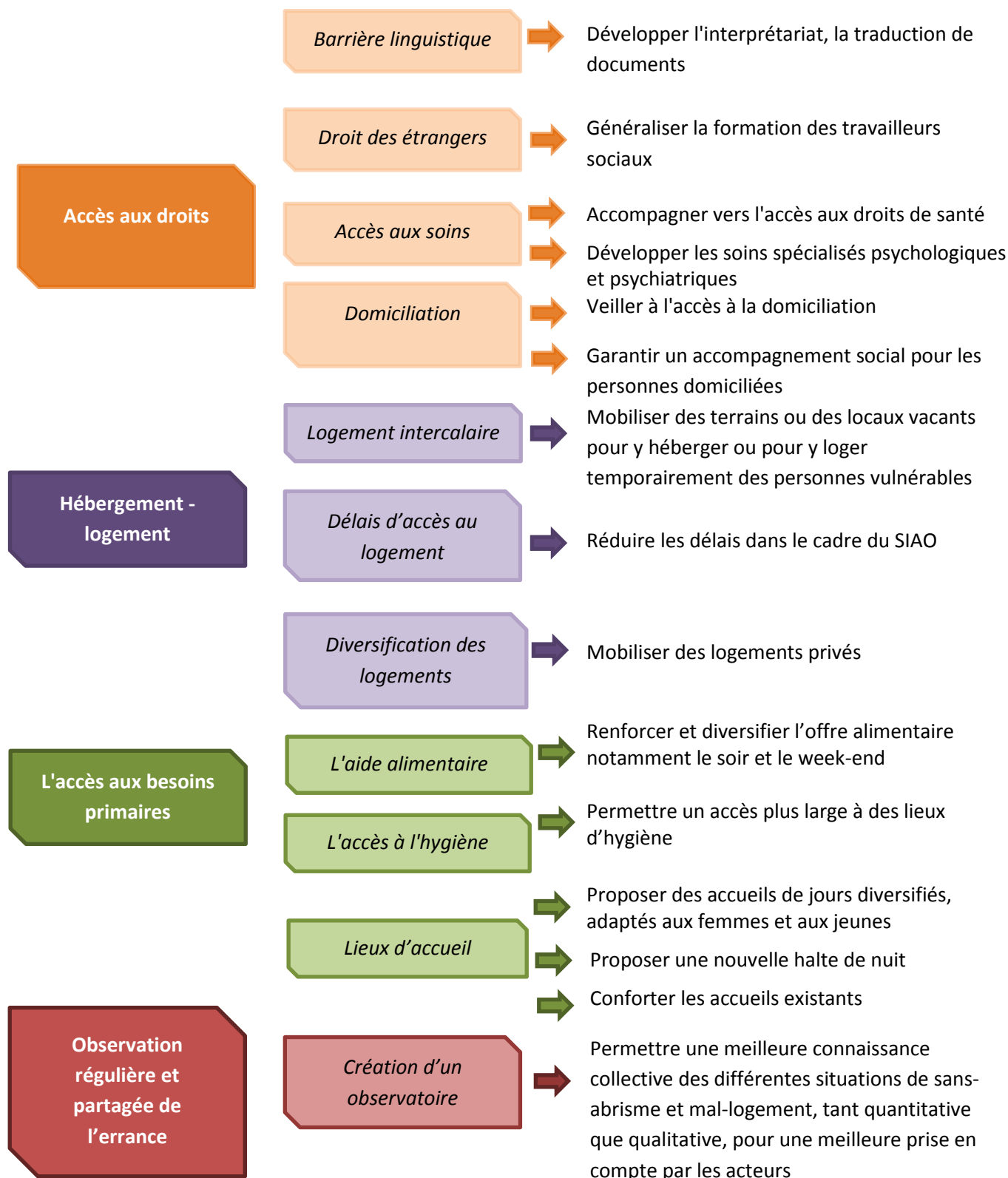
Les associations caritatives interviennent à la fois dans le cadre de l'aide alimentaire, l'accès aux droits, et l'accès à l'hygiène, grâce à différents dispositifs : les maraudes, les accueils de jour, ...

La convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2019 signée entre Metz Métropole et l'Etat relative à l'AMI « Territoire de mise en œuvre accélérée du plan logement d'abord » vise « une amélioration significative de la situation de sans-abrisme dans le territoire » et prévoit 14 actions, dont la diversification de solution de logement pour des ménages à la rue refusant les structures d'hébergement, la sous-location de logements pour des personnes sortant de l'hôpital psychiatrique de Jury, la captation de logements privés à des fins sociales.

Dans le cadre de son plan d'urgence sociale, le CCAS a développé des réponses dans quatre domaines : l'accès aux droits, l'accès aux biens de 1ère nécessité, l'accueil d'urgence, et l'accès au logement ordinaire et accompagné. Il a notamment en 2019 ouvert une permanence numérique pour l'accès aux droits, et organisé le 8 novembre un forum d'accès aux droits avec les institutions créatrices de droits. Un guide de l'aide alimentaire pour les professionnels a été édité, des kits hygiène ont été distribués.

- **Les pistes d'action**

La diversité des publics cibles et des situations implique de proposer des mesures permettant d'agir tant sur les conséquences, pour améliorer les conditions de vie et éviter un basculement dans le chômage, que sur les causes pour permettre de faire régresser le nombre de travailleurs pauvres.



REMERCIEMENTS

L'Analyse des besoins sociaux est une démarche de collecte, de suivi et d'analyse de données quantitatives et qualitatives visant à donner à toute structure intervenant dans le champ de la thématique traitée des outils de connaissance de la population, d'aide à la décision, afin de permettre une meilleure adéquation des actions engagées aux besoins observés et le développement de réponses innovantes. Ces travaux reposant sur les apports de données de nombreux partenaires, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Metz remercie toutes les structures qui ont contribué à l'élaboration et à l'enrichissement de ce document.

ABS THÉMATIQUE

Les personnes en errance à Metz

Conception / Centre Communal d'Action Sociale
24, rue du Wad Billy 57000 Metz
Service Développement et prospectives

Date / Décembre 2019

Impression / Reprographie municipale

